

I : LES ORDURES MENAGERES

I.1 : LA COLLECTE

I.1.1 : LES MARCHES

Le marché passé avec la société **BRANGEON Environnement** pour la Collecte des Ordures Ménagères a pris effet le 2 janvier 2009. Sa durée est de 5 ans ? renouvelable 2 fois 1 an.

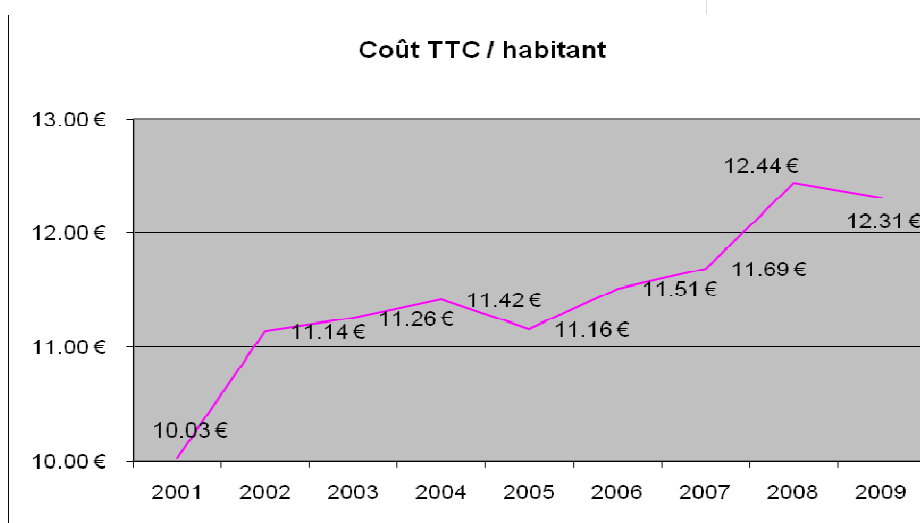
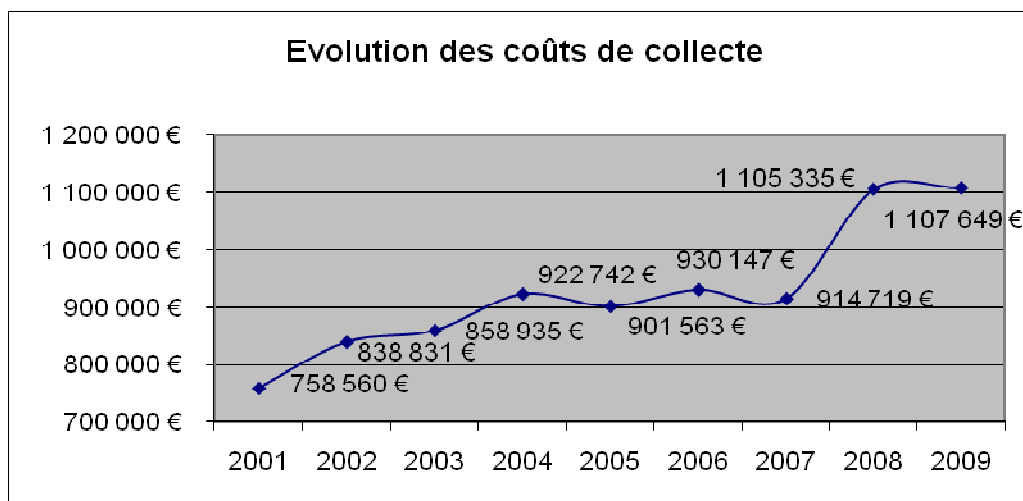
I.1.2 : POPULATION DESSERVIE ET TONNAGE COLLECTE

- Nombre d'habitants desservis (recensement INSEE 2007) :

<i>COMMUNAUTÉS DE COMMUNES</i>	<i>Population</i>		
	<i>Pop. municipale 2007</i>	<i>Agglo</i>	<i>Ecart</i>
CC CENTRE MAUGES	23 045	18 003	5 042
CC DE LA RÉGION DE CHEMILLÉ	20 272	14 605	5 667
CC DU CANTON DE CHAMPTOCEAUX	14 440	14 440	0
CC DE SAINT FLORENT LE VIEIL	17 233	12 774	4 459
CC DU CANTON DE MONTREVAULT	14 980	11 910	3 070
TOTAL	89 970	71 732	18 238

I.1.3 : COUT DE LA COLLECTE

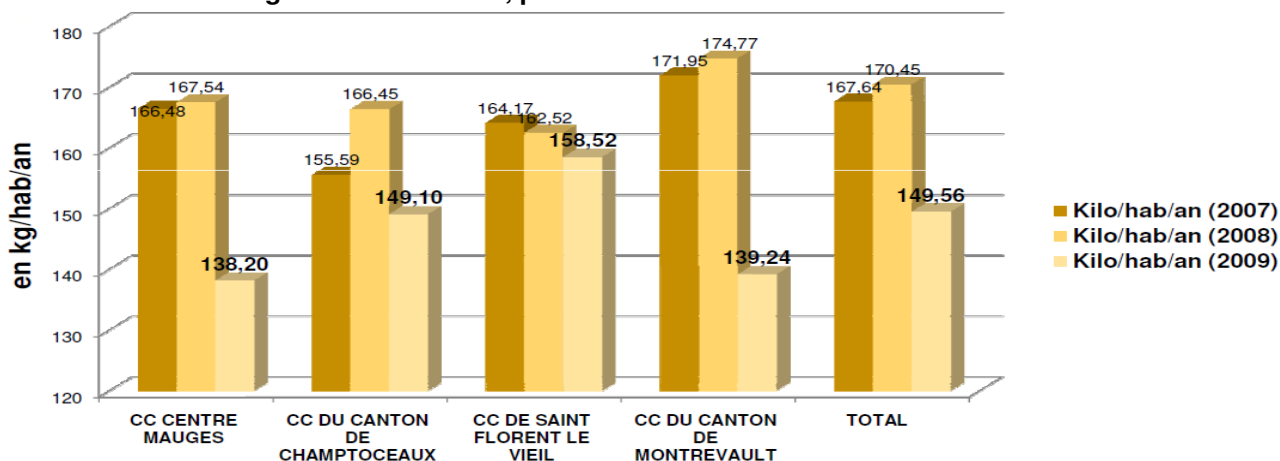
Le coût du marché de collecte des Ordures Ménagères en 2009 est de 1 107 649 €TTC :



I.1.4 : LE TONNAGE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES

Année	Tonnage OM	Kg/habitant
2008	15 148.30	170.45
2009	13 431.18	149.29

Evolution des tonnages de 2007 à 2009, par communauté de communes :



Tonnage estimé sur la période de robotisation en 2009 pour chaque CC (pas de données pour la région de Chemillé)

I.1.5 : LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE A CHARGEMENT LATERAL TYPE POINTE DIAMANT :



Au cours de l'année 2009, l'ensemble du territoire du SIRDOMDI est passé à une collecte à chargement latéral type "pointe diamant".

Ce changement de technique de collecte, a été l'occasion d'équiper chaque foyer d'un bac OMR équipé d'une puce.

La distribution de ces bacs a été l'occasion de réaliser un fichier des usagers. A partir de ce fichier et du suivi du nombre de vidages de chaque bac, une Redevance Incitative sera élaborée.

Nombre de bacs distribués :

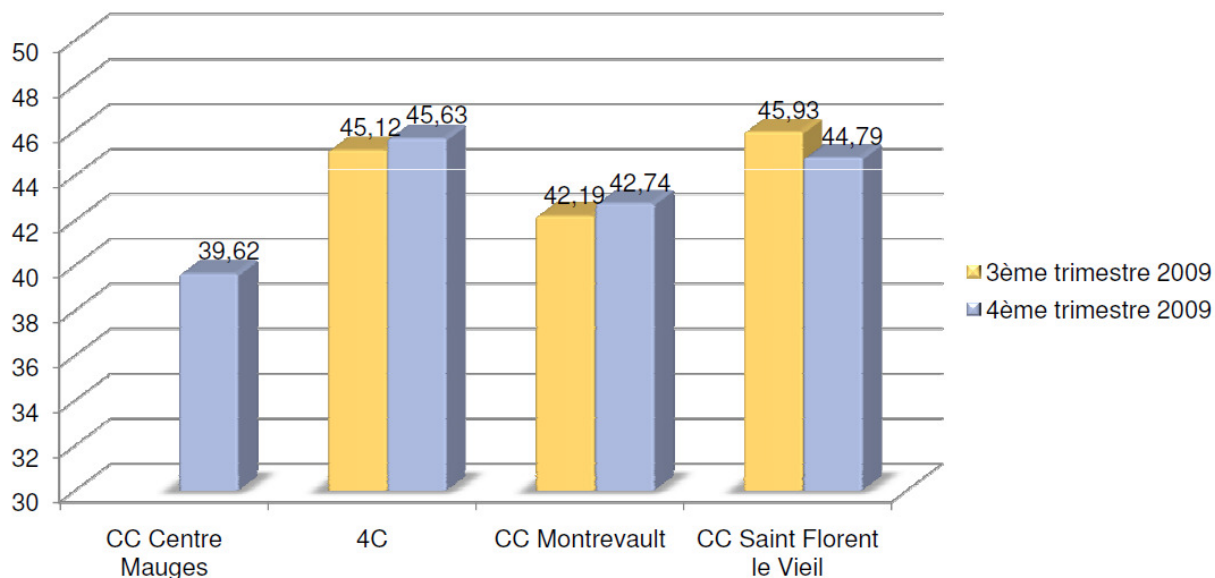
VOLUME	Nb de bacs pour les particuliers	Nb de bacs pour les professionnels
140 litres	32 320	889
240 litres	3 927	397
360 litres	97	273
770 litres		535
Volume total en litres	5 502 200	729 970

La prestation de distribution des bacs et de création du fichier des usagers, a été réalisée par BRANGEON Environnement, dans le cadre du marché de collecte des OMR.

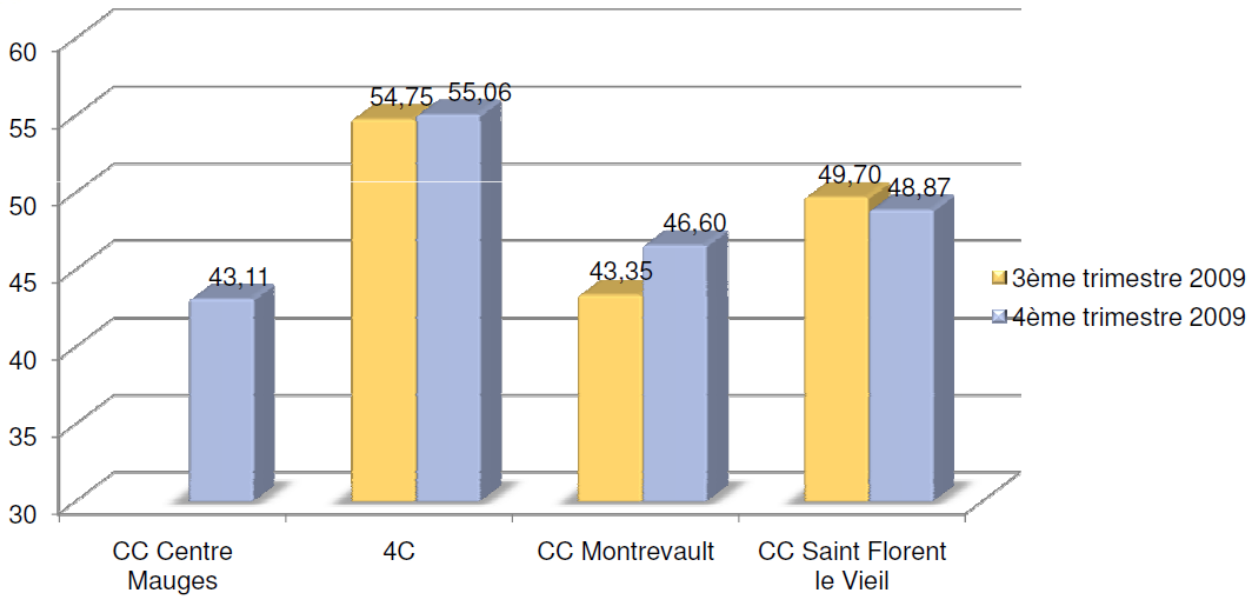
Par ailleurs, BRANGEON Environnement a réalisé des marquages au sol pour l'emplacement de collecte des bacs.

Montant de la prestation : 874 832 € TTC

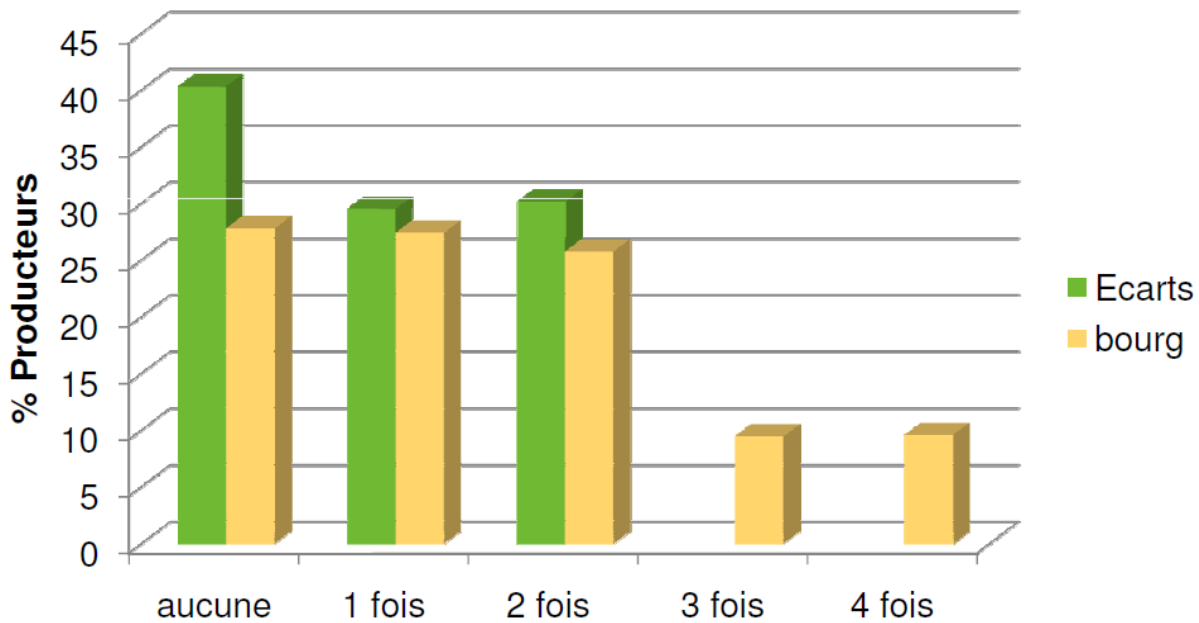
Taux de présentation des bacs d'ordures ménagères – 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2009 – secteur bourg :



Taux de présentation des bacs d'ordures ménagères – 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2009 – secteur campagne :



Pour exemple : le taux d'utilisation du service – novembre 2009 (4 semaines) :



I.2 : LE TRAITEMENT

I.2.1 : LE TONNAGE TRAITE A L'UNITE DE COMPOSTAGE

Les tonnages traités à l'usine de compostage en 2009 sont les suivants :

	OMR 2009	OMR 2008	différence 2009/2008
Janvier	1 136.70	1 521.68	-384.98
Février	1 057.02	1 069.78	-12.76
Mars	1 063.90	1 102.68	-38.78
Avril	1 271.66	1 366.37	-94.71
Mai	1 045.85	1 175.06	-129.21
Juin	1 053.16	1 143.34	-90.18
Juillet	1 272.32	1 415.62	-143.30
Août	1 012.00	1 151.99	-139.99
Septembre	1 238.72	1 213.68	25.04
Octobre	1 062.80	1 440.56	-377.76
Novembre	970.09	1 135.40	-165.31
Décembre	1 246.96	1 412.14	-165.18
TOTAL	13 431.18	15 148.30	-1 717.12

I.2.2 : LE TONNAGE ENFOUI

Les tonnages déposés dans le C.E.T. de Bourgneuf en Mauges, au cours de l'année 2009 ont été les suivants :

	Tonnage enfoui	% enfoui
Janvier	666.66	58.65%
Février	436.40	41.29%
Mars	826.20	77.66%
Avril	738.22	58.05%
Mai	501.40	47.94%
Juin	1 081.62	102.70%
Juillet	458.20	36.01%
Août	459.52	45.41%
Septembre	726.90	58.68%
Octobre	624.38	58.75%
Novembre	499.72	51.51%
Décembre	922.58	73.99%
TOTAL	7 941.80	59.13%

Par ailleurs, 92,24 tonnes de ferrailles ont pu être récupérées grâce à l'aimant installé dans la chaîne de l'usine.

Sur les 5 397,14 tonnes de compost produit, on considère qu'environ 30% sont éliminées par évaporation.

En 2009, ce compost a été enfoui au Centre de Stockage des Déchets Ultimes de la Poitevine qui appartient à la société Brangeon Environnement et qui peut recevoir des déchets fermentescibles (ce qui n'est pas le cas pour celui de Bourgneuf en Mauges).

Le compost n'est plus valorisé depuis cette année 2009 pour deux raisons : les normes de qualité Européennes ayant changé en cours d'année, le compost n'est plus aux normes ;

De plus, l'usine de traitement, devenue obsolète, est depuis 2009 en rénovation.

I.2.3 : PARTICIPATION DU SIRDOMDI A VALOR3E :



En 2009, la participation du SIRDOMDI au Syndicat Valor3e s'est élevée à 1 378 619 €, soit 102,65 € par tonne, 15,32 € par habitant. Cette participation se répartit comme suit :

- 113 935 € pour les charges du syndicat et les frais d'études de la filière de traitement des ordures ménagères, soit 8,48 € par tonne traitée, 1,27 € par habitant.
- 1 264 684 € pour le traitement des ordures ménagères résiduelles (compostage et enfouissement), soit 94,17 € par tonne traitée, 14,05 € par habitant.

Il est possible de consulter le rapport annuel du syndicat sur son site Internet : <http://www.valor3e.fr>